

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Mairie d'Argentré du Plessis

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/06/2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
Vote à l'unanimité mains levées
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 27/06/2018
Et
Publication ou notification du :
19/06/2018

L'an 2018, le 25 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Mairie d'Argentré du Plessis s'est réuni à la Salle du Conseil en Mairie d'Argentré du Plessis, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de BEVIERE Jean-Noël, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/06/2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/06/2018.

Présents : M. BEVIERE Jean-Noël, Maire, Mmes : BAYON Hélène, DEREPPER Maëlle, DUFEU DIARD Hélène, GILBERT Marie-Line, LE BIHAN Christine, LEMERCIER Alexandra, SALMON Aurore, SOCKATH Monique, MM : BASLÉ Denis, BICHET Gérard, BLOT Frédéric, BLOT Lionel, BROSSAULT Christophe, CAILLEAU Claude, CATHELIN Philippe, CORBEL Jean-Yves, FRIN Joël, GEFFRAULT Pierre, LAMY Serge, MARZIN Gilles, PASQUET Olivier, SABIN Mickaël

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : CRUBLET Marie-Christine à Mme DUFEU DIARD Hélène, HURIAU-FADIER Angélique à Mme BAYON Hélène, PORIEL Isabelle à Mme SALMON Aurore, M. DODARD Christophe à M. PASQUET Olivier

A été nommé(e) secrétaire : Mme DEREPPER Maëlle

2018-050 – Tarifs de mise en vente des documents de la bibliothèque municipale.

Afin d'élargir les possibilités de valorisation des documents retirés du fonds de la bibliothèque municipale, il est nécessaire d'ajouter des CD et DVD.

Cependant, la délibération du 27 juin 2016 ne prévoyant pas de tarif pour la mise en vente de ce type de documents, il est proposé la mise à jour suivante :

- 0,50 € : livre jeunesse, livre de poche, revue
- 1 € : livre au format intermédiaire, bande dessinée, lot de 5 revues, CD
- 2 € : beau livre, grand format, DVD
- 5 € : encyclopédie

Les critères d'élimination précisés dans la délibération du 27 juin 2016 restent valables pour les CD et DVD.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la modification des tarifs de mise en vente des documents retirés du fonds de la bibliothèque municipale.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 25/06/2018
Le Maire, BEVIERE Jean-Noël,

